



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 14 septembre 2011  
Avis n° 2011-9**

Projet d'extension de l'usine "Carbonex" à Gyé-sur-Seine (Aube)

Vu le dossier de demande de dérogation au régime de protection des espèces transmis par la société Carbonex,

Vu les éléments scientifiques apportés en séance,  
Après délibération lors de sa séance du 14 septembre 2011,

**Article 1 :**

Le CSRPN rappelle l'intérêt et la fragilité de la surface de 1,9 ha de pelouse sèche impactée par le projet, ainsi que le contexte de régression de ce type d'habitats en Champagne-Ardenne.

Le CSRPN prend acte de la reproduction de l'*Alouette lulu (Lullula arborea)* sur le site impacté par le projet.

Considérant le secteur de 6,5 ha déjà existant à proximité du site, dont la mise en gestion est proposée à titre de compensation. Le CSRPN convient que ce secteur présente des caractéristiques similaires au site impacté, en matière d'habitats ; ainsi que de fortes potentialités, moyennant une gestion adaptée à l'état et l'évolution des habitats présents.

**Article 2 :**

Le CSRPN émet un avis favorable à la demande de dérogation présentée par la société "Carbonex".

**Article 3 :**

Le CSRPN assortit cet avis favorable des recommandations suivantes :

- Le CSRPN demande l'engagement du pétitionnaire sur la gestion de l'espace de 6,5 ha concerné par la proposition de compensation, par mise en place d'une convention assortie d'un plan de gestion ;
- Le CSRPN recommande qu'une protection réglementaire forte soit mise en place sur l'espace de 6,5 ha concerné par la proposition de compensation, avant le terme de la phase de gestion contractualisée ;
- Le CSRPN demande qu'un plan de gestion soit également mis en place sur le site concerné par le projet industriel.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

30 NOV. 2011

Le président du CSRPN

Daniel YON